



EURL RECYF
10, rue Dick ELMOUR
98800 Nouméa

Nouméa, le 15/12/2021

DIMENC
1 Ter, rue UNGER
BP 465
98 845 Nouméa Cedex

A l'attention de Madame la Présidente de l'Assemblée de la province Sud

OBJET: Demande d'autorisation simplifiée d'exploiter au titre des installations classées pour l'environnement une unité de transformation de déchets de poissons et volailles en alimentations pour animaux par l'EURL RECYF.

N/Réf : Dossier CAPSE NC 2021-12340-01_DDAES-001 Rev0

Madame la Présidente,

Veuillez recevoir en instruction le dossier de demande d'autorisation d'exploiter simplifiée une unité de transformation de déchets de poissons et de volailles en aliments pour animaux située sur la zone d'activités mixte du Port Autonome, sur la commune de Nouméa, conformément au Code de l'environnement de la province Sud, Livre IV, Titre I, Chapitre III, relative aux installations Classées pour la Protection de l'Environnement en province Sud.

Compte tenu de la nature de l'activité décrite, l'installation relève du régime d'autorisation simplifiée pour la rubrique 2221 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La demande d'autorisation d'exploiter simplifiée est transmise au service ICPE de la Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie en un exemplaire papier et un exemplaire informatique pour l'instruction de la recevabilité du dossier.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette demande et vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre haute considération.

M. Charles ANDRE
Gérant